



## REGLEMENT DE LA COURSE LA MARATH'YONNAISE

Le club Marath'Yon Nature et l'association Marath'Yon 85 organisent le dimanche 31 mai 2026 à La Roche sur Yon la 22<sup>ème</sup> édition de la course nature LA MARATH'YONNAISE.

Les épreuves : 12 km, 25 km, 42 km en solo ou en équipes de 2, 3, 4 ou 5 coureurs :

- 12 km : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir pour partie par le même chemin à la Vallée Verte.
- 25 km : le parcours emprunte en majorité celui du 12 km, rejoint le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- 42 km solo ou en équipes de 2, 3, 4 ou 5 coureurs : le parcours s'effectuera sur une boucle de 6 km.

Les parcours se déroulent essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

**2 ravitaillements** fournis par l'organisation seront mis à disposition sur les parcours du 12 km et 25km, ils devront être consommés sur place. Un ravitaillement à l'arrivée sera disponible pour tous les participants. La nature nous accueille, respectons-la.

- nous faisons le choix de ne plus distribuer de gobelets, merci de vous équiper.
- des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de force majeure.

### Chronos de la 21<sup>ème</sup> édition 2025 : 741 classés

|                          |                                                     |                                                  |
|--------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 12 km : 512 classé       | 1 <sup>er</sup> H : Anthony HUGUES en 49'25''       | 1 <sup>ère</sup> F : Laurane POUVREAU en 58'46'' |
| 25 km : 230 classés      | 1 <sup>er</sup> H : Benjamin ROCHETEAU en 1h42'46'' | 1 <sup>ère</sup> F : Jeanne ROBIN en 1h57'19''   |
| Relai 42 km : 42 équipes |                                                     |                                                  |

Les épreuves sont ouvertes aux concurrent.es né.es avant le 31 mai 2010 pour le 12 km, le 31 mai 2008 pour le 25 km et le 31 mai 2006 pour le 42 km en solo. Pour le 42 km par équipe, être né(e) avant le 31 mai 2010 pour effectuer 2 tours de 6 km et avant le 30 mai 2008 pour effectuer 4 tours de 6 km (autorisation parentale à fournir obligatoirement pour les mineurs) sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, pass J'aime Courir à l'exclusion des autres licences FFA. Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- La licence FF TRI n'est plus acceptée depuis le 01/01/2019.
- Fournir pour les non licenciés un certificat PPS (Parcours Prévention Santé) daté de moins de 1 an à la date de la course.
- **Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.**

Toute inscription incomplète (absence de photocopie de PPS ou de licence, de paiement) ne pourra être prise en compte par l'organisation. Remboursement pour problème de santé, avec certificat médical obligatoire ; le comité d'organisation gardera 2€ de frais de gestion.

L'inscription peut se faire via le site [espace-competition.com](http://espace-competition.com) ou via un bulletin d'inscription disponible sur le site [marathon85.fr](http://marathon85.fr). Le bulletin et le PPS seront adressés à :

- Nicolas CHAUVIERE
- 10 rue LAPLACE
- 85000 LA ROCHE SUR YON
- Avant le 28 mai 2026 accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du club MARATH'YON NATURE.

#### TARIFS :

| <i>Nombre de coureurs</i>           | <i>12 km</i> | <i>25 km</i> | <i>42 km</i> |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b><i>Courses en individuel</i></b> | 11 €         | 15 €         | 22 €         |
| <b><i>En Duo</i></b>                | -            | -            | 24 €         |
| <b><i>A Trois Coureurs</i></b>      | -            | -            | 30 €         |
| <b><i>A Quatre Coureurs</i></b>     | -            | -            | 36 €         |
| <b><i>A Cinq Coureurs</i></b>       | -            | -            | 40 €         |

Le retrait des dossards s'effectuera à la Maison de quartier de la Vallée Verte, 10 avenue Pablo Picasso entre 7h et 9h00. Les participants devront apporter leurs épingles.

#### Le départ :

- Maison de quartier de la Vallée Verte à la Roche sur Yon,
- A 8h pour le 42 km en solo et par équipe puis 9h pour le 25 km et 9h20 pour le 12 km,
- Echauffement : pour des raisons de sécurité, il doit se faire exclusivement dans la Vallée Verte.

#### L'arrivée :

- Maison de quartier de la Vallée Verte
- Un trophée sera remis aux trois premières et premiers de chaque course.
- Lots à tous les arrivants. Pas de classement par catégorie
- Services: Bar, sandwiches (paiementCB), WC.

Nous soutenons l'association **ROUL'YON** qui sera présente sur le 12 km en joëllettes.

**ASSURANCE** : Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de l'AIAC courtage, une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.

**DROIT A L'IMAGE** : Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise ainsi que leurs partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

**ASSISTANCE MEDICALE** : Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent sur le lieu de départ et d'arrivée.

**LITIGES** : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.